Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 79 (1984)

Heft: 1

Rubrik: Sektionen = Sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Première suisse à Genève

Le 16 novembre 1983, le Tribunal fédéral a confirmé une décision du Tribunal administratif de Genève ordonnant le classement de la villa Edelstein. Cet arrêt est important à plus d'un titre.

La villa Edelstein constitue un exemple intéressant d'architecture éclectique et historicisante du tournant du siècle. Dans le cadre d'un plan d'aménagement qui ne tenait aucun compte de sa valeur, il était prévu de la raser.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève (parlement communal) en demanda par deux fois la conservation. Le Conseil administratif de la ville (exécutif) ainsi que le Conseil d'Etat s'y opposèrent. Pour eux, la villa ne méritait pas d'être protégée. Il y avait lieu, à leurs yeux, de mener une politique de classement restrictive, se concentrant sur les valeurs reconnues depuis longtemps. Au bénéfice de dispositions légales récentes, la Société d'art public, section genevoise du Heimatschutz, a demandé le classement de cette villa, puis après un nouveau refus du Conseil d'Etat, a porté le litige devant le Tribunal administratif, qui lui a donné raison le 19 janvier 1983.

Le Tribunal a relevé notamment que le législateur souhaitait une politique de classement plus généreuse. La construction de logements aux loyers élevés ne devait pas l'emporter sur la sauvegarde du patrimoine architectural. Les propriétaires attaquèrent la décision du Tribunal administratif devant la plus haute autorité judiciaire du pays qui approuva le point de vue du Tribunal administratif de Genève et de la Société d'art public.

L'affaire Edelstein ouvre de nouveaux horizons. Elle démontre que les constructions de la fin du siècle dernier et du début de ce siècle méritent une protection aussi bien que l'architecture considérée comme classique. Cette idée semble d'ailleurs déjà reconnue dans plusieurs cantons suisses, en particulier à Zurich. En deuxième lieu, les plans d'aménagement ne doivent plus être conçus selon le principe de la table rase. Ils doivent tenir compte du patrimoine culturel et naturel existant.



L'escalier rénové du nº 3 de la Croix-du-Marché.

Deux arbres symboliques pour Neuchâtel

Depuis 1980, la section neuchâteloise de la Ligue suisse du patrimoine national décerne un prix annuel, destiné à honorer publiquement tout groupement ou personne ayant contribué à la sauvegarde du patrimoine architectural. Les trois premiers ont été attribués au groupe qui a fait revivre les anciens moulins du Col-des-Roches, au dernier spécialiste neuchâtelois du bardeau, et au Musée régional de La Sagne. Pour 1983, le comité a estimé souhaitable de pouvoir aussi prendre en considération une collectivité de droit public, et a décerné le prix à la Ville de Neuchâtel, dont les autorités ont été très sensibles à cet honneur.

Enfin, cette affaire met en évidence l'efficacité accrue dont bénéficient les associations de sauvegarde lorsqu'elles ont pu obtenir la qualité pour agir devant les juridictions compétentes. S'agissant d'une décision obligeant un gouvernement cantonal à classer un édifice, c'est une première en Suisse. Il faut espérer que d'autres exemples suivront.

Gabriel Aubert



M. André Bühler, président de la Ville de Neuchâtel, remerciant de son prix la section LSP.

Motifs: la volonté politique de la Commune, depuis plusieurs années, de sauvegarder son patrimoine, concrétisée par un règlement d'urbanisme adéquat et dûment appliqué; l'ensemble des restaurations déjà réalisées, par investissements publics et privés; la création d'une zone piétonne au centre; l'intégration réussie de magasins à grande surface; la réaffectation judicieuse d'anciens bâtiments.

Ce prix a été offert sous la forme d'un érable et d'un marronnier plantés au bout de la rue des Moulins, et inaugurés en grande pompe le 16 novembre, en présence de nombreux représentants des autorités, mais aussi des associations de commercants et des communautés de quartier. Le président de la section LSP a insisté dans son allocution sur le remarquable accord de volontés entre population et autorités.

Claude Ph. Bodinier

Premiere in Genf

wegweisenden Entscheid hat das Bundesgericht am 16. November 1983 gefällt: Es bestätigte ein Urteil des Genfer Verwaltungsgerichtes, wonach die sogenannte Villa Edelstein in Genf zu klassieren und damit unter Schutz zu stellen sei. Die städtische Exekutive und der Staatsrat des Kantons Genf hatten sich dem bislang widersetzt. Damit hat ein Vorstoss der Sektion Genf des Schweizer Heimatschutzes ein glückliches Ende gefunden. Das bundesgerichtliche Urteil ist insofern von grundsätzlicher Bedeutung, als das oberste Gericht unseres Landes damit erstmals einen Kanton dazu verpflichtet, ein erhaltungswürdiges Gebäude Jahrhundertwende der schützen.

Zwei Bäume für Neuenburg

Seit 1980 vergibt der Neuenburger Heimatschutz einen Preis für besondere Verdienste beim Schutz unseres architektonischen Erbes. Für 1983 wurde er der Stadt Neuenburg zugesprochen. Im Rahmen einer kleinen Feier in Anwesenheit zahlreicher Vertreter von Behörden. Geschäftswelt und Quartiervereinen pflanzte die Sektion als äusseres Zeichen ihrer Wertschätzung für die ortsbildpflegerischen Anstrengungen der öffentlichen Hand und der Bevölkerung am Anfang der Rue des Moulins einen Kastanien- und einen Ahornbaum. In den letzten Jahren hat Neuenburg besonders auf planerischem Gebiet, bei der Restaurierung alter Häuser und bei der Schaffung verkehrsfreier Fussgängerzonen bemerkenswerte Fortschritte erzielt.

Fribourg: bonnes initiatives!

Les voitures encombrent Fribourg; leur utilisation est l'une des questions les plus controversées. On voit d'un côté les partisans de l'usage illimité des véhicules en ville, et de l'autre ceux qui souhaitent laisser ces moyens de locomotion à la périphérie. Pour les premiers, la construction de garages souterrains au centre de la ville est nécessaire; pour les seconds, les parcages urbains doivent être construits en banlieue.

Cette alternative est insatisfaisante. D'abord parce que la voiture est un instrument de transport des plus commodes, qui est devenu populaire et qu'il paraît pour cela maintenant politiquement inconcevable de refuser aux citoyens le parcage de leur véhicule à proximité de leur logement. Ensuite, parce qu'on n'a pas encore usé de toutes les manières acceptables de restreindre l'emploi des voitures dans la ville. Enfin et surtout parce qu'à long terme la question urbaine se résume peut-être essentiellement à la réduction maximale des distances entre le lieu de travail et celui de l'habitation, tendance qui est actuellement inversée. Ces remarques ne doivent pas cacher qu'à court terme des solutions doivent permettre de faciliter le parcage des voitures en ville. Mais cela ne peut se faire que si les garages collectifs respectent l'intérêt public à la protection du paysage et des sites et accroissent grandement l'espace public réservé aux piétons. C'est dans ce but que la Société fribourgeoise d'art public (SAP) a combattu avec le succès que l'on sait la construction d'un parcage souterrain, au centre du Bourg, à un jet de pierre de la cathédrale.

jet de pierre de la cathédrale. C'est dans cet esprit encore que cette association s'oppose à la construction d'un autre projet de parcage, sous la route des Alpes cette fois-ci, tout en soutenant la proposition de deux architectes, Jean Pythoud et Thomas Urfer, d'organiser deux concours, d'idées et de projets, sur l'ensemble du site, et par là, donne son accord de principe à la construction d'un parcage différent. Les criti-

ques essentielles que la SAP a faites au projet mis à l'enquête en novembre dernier sont celles-ci

1. Les entrées et sorties du garage sont prévues dans une zone, affectée aux piétons par le plan directeur des transports, que la commune inclut dans la zone protégée de la vieille ville.

2. La façade du parking déséquilibre le site sans remédier à l'état actuel déjà inadéquat. En effet, l'alignement rapproché de lourds piliers impose une énorme masse oblique et monotone dans un paysage contrasté, marqué par l'aspect vertical du parcellaire.

3. Une partie du rempart du Grabou sera amputée sans que l'on sache ce qui en sera sauvegardé, de quelle manière, ni comment sa trace sera marquée dans l'ouvrage.

Outre le soutien aux concours d'architecture, la SAP a fait des propositions, comme celle de construire à flanc de coteau une voie d'accès au parcage des Alpes qui conduirait à tous les autres parcages déjà construits sur cette partie de la falaise, ce qui aurait pour conséquence heureuse de permettre aux piétons de cheminer de la gare jusqu'au quartier de l'Auge sans traverser une seule voie de circulation. Le Conseil général vient de prendre d'excellentes initiatives en ouvrant deux crédits, l'un pour l'étude du pont de la Poya et l'autre pour deux concours, d'idées et de projets, pour la construction du parking de l'hôpital des bourgeois. Puisse le Conseil communal continuer sur cette lancée et agréer la proposition des concours concernant le parcage de la route des Alpes!

Jean-Claude Morisod



Aussenaufnahme der alten Mühle Wolfhalden (Bild Steinmann). L'ancien moulin de Wolfhalden

L'ancien moulin de Wolfhalden AR.

Alte Mühle gerettet

In einer «konzertierten» Aktion, bei der sich Behörden, der Heimatschutz Appenzell Ausserrhoden und die ausserrhodische Kantonalbank zusammengetan haben, konnte die schönste Mühle des Kantons der Spekulation entrissen werden: die alte Mühle Wolfhalden darf leben!

Es gibt keinen örtlichen oder kantonalen Schutzplan, der hätte verhindern können, dass die laut Bauinschrift im Jahre 1789 erbaute Mühle zum Spekulationsobjekt geworden wäre. Die Liquidation der in finanzielle Schwierigkeiten geratenen Mühle Wolfhalden AG, deren moderne Betriebsgebäude über dem Tobel an der Staatsstrasse stehen, hätte auch die alte Mühle betroffen. Dank der Initiative des Gemeindehauptmanns von Heiden haben die Behörden von Heiden und Wolfhalden mit der entscheidenden Unterstützung der Kantonalbank von Appenzell Ausserrhoden das kunsthistorisch wertvolle Gebäude buchstäblich in letzter Minute vor dem Verkauf an einen auswärtigen Interessenten bewahren können. Dass der Heimatschutz bei diesen Anstrengungen mitmachte, ist selbstverständlich. Aber einmal mehr hat sich gezeigt, dass der Heimatschutz allein nicht in der Lage gewesen wäre, die notwendige Hilfe anzubieten. Es brauchte das engagierte Wollen und die Mitverantwortung der Region.

Natürlich darf nicht verschwiegen werden, dass das Suchen eines geeigneten Verwendungszweckes für das im schattigen Bachtobel gelegene Gebäude sowie die Errichtung einer auf die Dauer soliden finanziellen Grundlage (man denkt an eine Stiftung) noch einiges Kopfzerbrechen bereiten dürfte. Aber gelungene Beispiele der Rettung bereits aufgegebener Objekte in der Umgebung (z. B. Freihof, Heiden, und Baumgarten, Herisau) ermutigen. Die beschlossene Zusammenarbeit der Öffentlichkeit. Heimatdes schutzes und Privater berechtigt zu Optimismus.

Prof. Dr. Eugen Steinmann bezeichnet das Gebäude als die schönste Mühle im Appenzellerland. Das sechsgeschossige Haus weist die für die zweite Hälfte des 18. Jahrhunderts typischen Baumerkmale auf. sandsteinerne Erdge-Das schoss ist mit prächtigen Rundbogenportalen ausgestattet, und das Fronttäfer ist im Giebelfeld mit den charakteristischen durchbrochenen Zierbrettern geschmückt. Der eigentliche Reichtum aber liegt im Hausinnern. Decken und Strickwände von Stube



und Vorraum sind vollständig ausgemalt, und wertvolle Nussbaummöbel gehören zur Ausstattung. Die Malereien sind punkto Ausführung und Themenwahl gleichermassen reizvoll. Blumenberankte Säulen rahmen Darstellungen altund neutestamentlicher Szenen ein, die konfrontiert sind mit Bildern und Sprüchen sehr weltlichen Inhalts. Verena Früh

«Fähnderi»-Haus gekauft

Der Zürcher Heimatschutz hat in Gossau im Zürcher Oberland das schutzwürdige «Fähnderihus» zwecks Restaurierung erworben. Die Sektion des Schweizer Heimatschutzes will dieses grossdimensionierte, heute noch verputzte Fachwerkhaus vom Typus des Zürcher Weinbauernhaus sanft restaurieren. Das Haus wurde 1758 von Hauptmann Hans-Rudolf Homberger, Amtsfähnrich der Herrschaft Grüningen, erbaut, was die auf dem hölzernen Sturz eingeschnitzten Wappenkartuschen mit Initialen und Jahrzahl belegen. Beachtenswert an dem barocken Gebäude sind seine Freitreppe und je eine grosse Lukarne auf der Vorder- und Rückfront. Die an der nordöstlichen Giebelseite angebaute Sennhütte stammt von 1869.

Das «Fähnderihus» mit angebauter Sennhütte in Gossau (Bild Kant. Hochbauamt Zürich).

Le «Fähnderihus», flanqué d'une fromagerie, à Gossau/ZH.



Junioren aktiv

Die Jugend-Gruppe des Schweizer Heimatschutzes (SHS) darf auf ein erlebnisund erfolgreiches 1983 zurückblicken. Fassen wir das Wichtigste zusammen: Anlässlich der Delegiertenversammlung des SHS in Muttenz wurde die Einführung einer Jugendmitgliedschaft mit reduziertem Beitrag beschlossen.

Den Sommer «verbrachte» die Gruppe in den archäologi-Ausgrabungen schen von Avenches, während im September einige Häuser in Genthod besucht wurden und der Talerverkauf auf dem Programm stand. Eine Kanufahrt auf der Versoix und Besichtigungen im Neuenburger Jura folgten im Oktober. Letztere galten als Vorbereitung eines Lagers, das in dieser Gegend im Mai 1984 durchgeführt werden soll. Auf Voltaires Spuren begab man sich an zwei Wochenenden im November: in Genf und Umgebung lernte die Gruppe einstige Wohnsitze des grossen Franzosen kennen. Schliesslich begaben sich 22 Junioren zwischen Weihnachten und Neujahr zu einem Skilager auf den Grossen St. Bernhard.

Für das angelaufene Jahr sind ein Wochenende in der Kartause Part-Dieu im Freiburgischen, verschiedene Besichtigungen in der Rhonestadt und Umgebung, in Romainmôtier, Lyon und im Wakker-Preis-Städtchen 1984, Wil SG, vorgesehen. Auf ganz grosse Fahrt wollen die Junioren über Pfingsten, nämlich für 10 Tage nach Griechenland um den Mykenern auf die Spur zu kommen. Wer sich für diesen oder andere Anlässe interessiert, melde sich beim Genfer Heimatschutz unter folgender Adresse: Société d'art public, 11, Boulevard Jacques-Dalcroze, Case 793, 1211 Genève 3.

Kalenderblatt

Sektion Glarus

Samstag, 19. Mai 1984, 13.45 Uhr in Schwanden: Hauptversammlung, anschliessend Führung durch das Dorf.

Nos Juniors de plus en plus actifs

Juin 1983 restera une date marquante pour les Juniors de la Ligue Suisse du patrimoine (LSP). En effet, à l'occasion de la remise du prix Wakker à la ville de Muttenz, l'Assemblée des délégués du «Heimatschutz» a adopté le principe d'une cotisation réduite pour les Juniors: dorénavant, un jeune de 12 à 18 ans peut devenir membre de sa section cantonale, participer à ses activités ainsi qu'à celles des juniors de toute la Suisse.

Multiples activités

Le Groupe Junior a passé l'été en fouilles archéologiques à Avenches, sous la bienveillante direction de M. Hans Bögli. L'automne débuta, le 11 septembre, par la visite de quelques demeures de la région de Genthod, près de Genève, et plus particulièrement de la campagne Pictet, dont la maison de maître est menacée par une modification des voies CFF. Le 1er octobre, quarante Juniors proposaient l'Ecu d'or aux Genevois; le lendemain les vendeurs se sont retrouvés pour la descente, en canoékayak, de la Versoix, petite rivière qui serpente entre la France, Vaud et Genève. Enfin, les 8 et 9 octobre, 30 Juniors se déplaçaient à Augusta Raurica pour un week-end archéologique.

Les 22 et 23 octobre, invités par la section neuchâteloise et son dynamique président, M. Claude Roulet, les Juniors ont fait une reconnaissance vers Le Locle et La-Chaux-de-Fonds: on visita Les Planchettes, où se trouve, autour de l'église, un mur de pierres sèches en partie effondré qu'il convient de relever; puis la ferme de La Bourdonnière, au Locle, sauvée depuis peu de la démolition et qui va être restaurée; enfin les moulins souterrains des Meuniers, étonnant témoignage industriel du



La rue comme lieu de travail, pendant le camp de Juniors de Muttenz, prix Wakker 1983. Die Strasse als «Arbeitsplatz» während des Juniorenlagers in der Wakker-Preis-Gemeinde 'Muttenz (Bild Henz).

XVIIIe siècle. Ces trois sites seront l'objet, en mai 1984, d'un camp de travail pour tous les Juniors LSP.

Sur les traces de **Voltaire**

Les 12 et 19 novembre, les Juniors sont partis à la découverte des demeures de Voltaire en pays genevois: la maison des Délices, aujourd'hui en pleine ville; et le château de Ferney, en France voisine. A noter que ces deux excursions ont été entièrement organisées par deux Juniors, Alexandre Barblan et Francisco Pevro, qui firent eux-mêmes les démarches préalables et les recherches en bibliothèque.

Chaque année, les Genevois fêtent avec éclat l'anniversaire de l'Escalade. A cette occasion, les Juniors genevois, cette année le 10 décembre, se mêlent à la foule et visitent les hauts lieux de la Vieille Ville. Tous se retrouvent ensuite à table pour le banquet traditionnel autour de la célèbre marmite en chocolat.

Pendant les vacances de fin d'année, comme c'est devenu l'habitude, 22 Juniors se sont retrouvés pour une semaine au Grand-Saint-Bernard: chargé d'histoire, mais qui se prête néanmoins fort bien aux joies du ski. Les Juniors sont sportifs mais fuient les mondanités et recherchent l'effort et le contact avec la nature: ainsi seront-ils plusieurs à se retrouver pour des excursions à peau de phoque en haute montagne, de janvier à avril. Enfin une sortie de week-end à ski de fond les conduira à la chartreuse de la Part-Dieu (canton de Fribourg).

1984 bien chargé

La liste des activités d'hiver et de printemps est déjà longue! A Genève, visite des immeubles des syndicats patronaux (initiation à l'architecture contemporaine), la fondation Bodmer à Cologny, l'hôtel du Résident de France dans la Vieille Ville, un camp-photo au village de Landecy et, pour terminer l'année scolaire, une sortie à vélo à la découverte du Mandement.

Hors de Genève, en plus du camp de travail dans le Jura neuchâtelois en mai, *Romain-môtiers, Lyon* et une visite au Prix Wakker 1984 (Wil/Saint-Gall) sont également prévus.

Pendant les vacances de Pâques, un voyage de 10 jours en *Grèce* est organisé pour les Juniors de la Suisse entière. Dix jours d'un périple mycénien menant sur les traces d'Ulysse et de son fils *Télémaque*, d'Agamemnon, d'Hélène, dans des sites parfois connus, mais souvent peu fréquentés par les touristes, selon une formule de recherche par groupes éprouvée depuis plusieurs années chez les Juniors.

Se renseigner, c'est facile!

De Genève, les Juniors s'adressent aux Juniors futurs de toute la Suisse pour qu'ils se joignent à eux! Pour se renseigner, pour participer, il suffit de demander des informations à sa section cantonale, ou d'écrire directement à la Société d'art public, 11, bd Jaques-Dalcroze, case 793, 1211 Genève 3. Jean Guinand

Sur les traces de Voltaire, dans les environs de Genève.

Auf den Spuren Voltaires in der Umgebung von Genf (Bild Guinand).

Leçon des Japonais!

A contre-cœur, nous nous étions faits jusqu'ici à l'idée que les Japonais nous devançaient en optique et en électronique. Or, voici qu'ils en font autant en matière de protection de l'environnement! Dans quatre cas de pollutions ayant entraîné de graves maladies, voire des morts, leurs tribunaux ont donné satisfaction aux plaignants. Les entreprises attaquées ont vainement fait valoir qu'il n'y avait pas de preuve scientifique de leur responsabilité causale, et dû payer des indemnités exceptionnellement élevées. Les juges ont émis ces considérants:

1. A défaut d'une telle preuve, le dépassement du *«niveau social acceptable»* suffit, même si l'activité industrielle reste dans les normes légales.

2. Il suffit que des statistiques et des enquêtes épidémiologiques établissent qu'un rapport entre émissions polluantes et maladies est *plausible*.

3. Il existe une *responsabilité* collective: s'il y a plusieurs pollueurs, il faut considérer l'effet cumulatif, sans preuve indispensable que les émanations d'une entreprise aient pu seules causer les maladies.

De façon générale, une responsabilité sociale des entreprises a été définie: elle les oblige à prendre de strictes mesures de précaution, même si leurs activités ne présentent qu'un risque potentiel pour l'environnement et la santé publique.



Recht/Droit

Von den Japanern lernen!

Murrend haben wir uns daran gewöhnen müssen, dass uns die Japaner in Optik und Elektronik den Meister zeigen. Neuerdings haben wir auch zur Kenntnis zu nehmen, dass sie uns im Umweltschutzrecht vorangehen. In vier Prozessen wurde Klage erhoben gegen die Verursacher von Umweltverschmutzungen, die schwere Krankheiten und teils sogar Todesfälle verursacht hatten.

Zuerst versuchten die Geschädigten jeweils, in Verhandlungen finanzielle Entschädigungen von den verursachenden Firmen erhältlich zu machen. aber selbstverständlich vergebens. Doch vor Gericht waren sie in allen Fällen erfolgreich. Die Beklagten machten zwar geltend, es liege kein hinreichender wissenschaftlicher Kausalnachweis für ihr Verschulden vor, doch die Richter beriefen sich auf neuartige Entscheidungsprinzipien und verurteilten die betreffenden Firmen zu ungewöhnlich hohen Entschädigungen.

Klare Begründung

Zum einen verlangten die Richter nicht den Nachweis eines Verschuldens der Umweltverschmutzer, sondern anerkannten eine Schadenersatzpflicht auch für den Fall, dass Beeinträchtigungen das «sozial akzeptable Niveau» überschreiten, auch wenn sich die industrielle Tätigkeit im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen halte.

Zum zweiten genügte für die Anerkennung einer Haftung, dass statistische Feststellungen bzw. epidemiologische Untersuchungen einen Zusammenhang zwischen den fraglichen Krankheiten und

den emittierten Schadstoffen als plausibel erscheinen lassen. Drittens stipulierten die Richter eine Kollektivverantwortlichkeit, infolge welcher bei Beteiligung mehrerer gleichartiger Verursacher der kumulative Effekt berücksichtigt wird, so dass nicht nachgewiesen werden muss, dass die Auswirkungen eines einzelnen Betriebes für sich allein die gesundheitlichen Schädigungen bewirken konnte.

Soziale Verantwortung

Ganz allgemein wurde eine «soziale Verantwortlichkeit» der Unternehmen für ihre gesunde Umwelt statuiert, das heisst die Pflicht zu striktesten Vorsorgemassnahmen, wenn die Aktivitäten auch nur zu einer potentiellen Gefährdung der Umwelt und der Gesundheit führen können.

Im Anschluss an die erwähnten Urteile wurde auch die Gesetzgebung geändert. Insbesondere wurde der Grundsatz aufgegeben, dass der Schutz der natürlichen Welt «in harmonischer Abstimmung mit einer gesunden Wirtschaftsentwicklung» erfolgen solle, was uns eigentlich im Hinblick auf die raketenartig steigenden Krankenpflegekosten banal erscheinen sollte...

Hans Gattiker